

Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail (résultats de l'enquête Emploi)

Source utilisée

L'enquête Emploi en continu est la seule source permettant de mesurer les concepts d'activité, de chômage, d'emploi ou d'inactivité tels que définis par le Bureau international du travail (BIT). Dans l'enquête, les personnes décrivent, à travers de nombreuses questions factuelles, leur situation sur le marché du travail au cours d'une semaine donnée, dite « de référence ».

Le champ de l'enquête est constitué des personnes de 15 ans ou plus résidant en France hors Mayotte¹ dans un logement ordinaire (ce qui exclut les communautés : foyers, hôpitaux, prisons, etc.).

L'échantillon de l'enquête est de grande taille : près de 90 000 personnes répondent à l'enquête chaque trimestre. Pour assurer une meilleure précision des évolutions, les ménages sont interrogés 6 trimestres de suite. L'échantillon est donc renouvelé d'un 6^e chaque trimestre. La première interrogation est réalisée en face-à-face ; les interrogations suivantes par internet ou téléphone.

Tous les dix ans environ, l'enquête Emploi est rénovée, pour faire évoluer son questionnaire ou introduire des innovations méthodologiques. À cette occasion, les séries longues publiées avec l'*Informations Rapides* sont rétopolées et ainsi rendues cohérentes avec la nouvelle enquête. La dernière rénovation a eu lieu début 2021.

Au 4^e trimestre 2022, le taux de collecte à l'enquête Emploi est à son niveau d'avant crise sanitaire

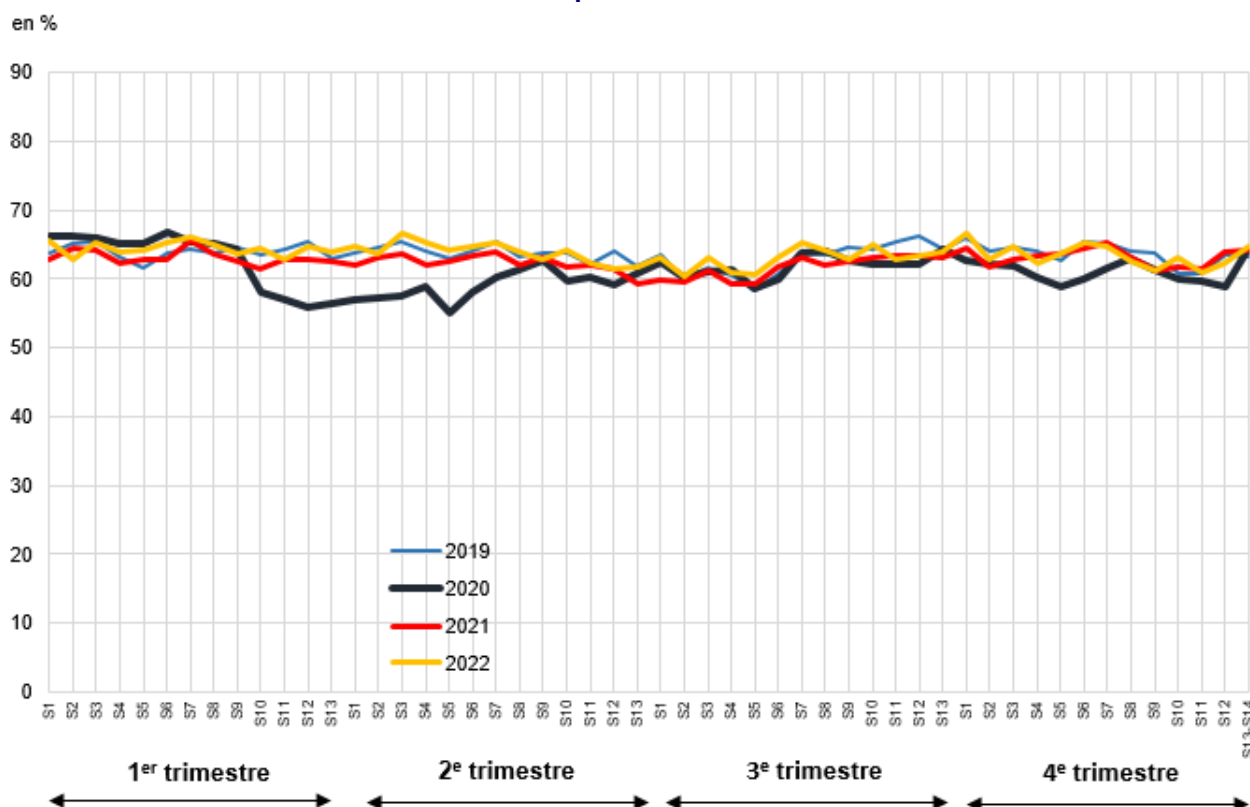
Au 4^e trimestre 2022, le taux de collecte, qui rapporte le nombre de logements répondants à l'ensemble des logements échantillonnés, s'établit à 63,5 %. Il est en hausse sur un an (+0,3 point), et en baisse par rapport à son niveau du 4^e trimestre 2019 (-0,2 point).

La collecte de l'enquête s'est poursuivie dans des conditions adaptées. Ainsi, une partie des premières interrogations, normalement réalisées en face-à-face, ont été conduites par téléphone. La part du téléphone diminue toutefois au cours du trimestre.

Les méthodes de redressement habituelles permettent d'obtenir des données qui restent représentatives de l'ensemble de la population.

¹ Depuis 2014, quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion) sont couverts par l'enquête Emploi en continu. À Mayotte, une enquête annuelle est réalisée depuis 2013.

Taux de collecte par semaine de référence*



* le taux de collecte rapporte le nombre d'enquêtes réussies à l'ensemble des logements de l'échantillon.

Publication et révision des séries

Les résultats trimestriels de l'enquête Emploi, pour un trimestre donné, sont publiés habituellement au **milieu du deuxième mois suivant la fin de ce trimestre**. Chaque trimestre, l'actualisation des coefficients de variations saisonnières conduit à légèrement réviser l'ensemble des séries publiées. Plus précisément, les modèles de correction des variations saisonnières sont recalculés une fois par an, au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'année. Lors des publications relatives aux autres trimestres, les coefficients saisonniers sont révisés à modèles inchangés.

Toutes les séries sont corrigées des variations saisonnières par la méthode X13-ARIMA implémentée dans le logiciel JDemetra+, et appliquée à l'ensemble de la période s'étalant du 1^{er} trimestre 2003 au trimestre en cours.

Chaque année, au 1^{er} trimestre, sont également prises en compte les révisions des données démographiques issues des résultats définitifs du recensement, lesquels sont connus avec un recul de quatre ans. Cette prise en compte implique de légères révisions annuelles des effectifs et des taux estimés à partir des enquêtes Emploi jusqu'à quatre ans avant l'année de référence.

Depuis le 1^{er} trimestre 2021, l'enquête Emploi est rénovée avec des changements de questionnaire, de protocole de collecte ou de méthodes de pondération, ce qui peut donner lieu à une révision des niveaux des séries publiées.

Refonte de l'enquête à compter du 1^{er} trimestre 2021

Pour se conformer au nouveau règlement européen sur les statistiques sociales (*Integrated European Social Statistics*) et moderniser son protocole, l'enquête Emploi a évolué à compter du 1^{er} trimestre 2021.

Son questionnaire est rénové pour être mieux harmonisé au niveau européen, mais aussi mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs et aux nouveaux enjeux du marché du travail. Par ailleurs, son protocole se modernise : après une première interrogation maintenue en face-à-face, la possibilité de répondre sur

Internet est proposée aux enquêtés en réinterrogation, en alternative au téléphone. La méthode de pondération a également été revue.

Ces changements ont modifié le niveau des indicateurs issus de l'enquête à partir de la publication du 1^{er} trimestre 2021. Pour préparer au mieux cette refonte, une vaste opération méthodologique « Pilote » a été conduite tout au long de l'année 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 ; elle a permis d'estimer les ruptures de série introduites par le changement d'enquête. Les indicateurs conjoncturels, à partir du 1^{er} trimestre 2021, sont directement issus de cette nouvelle enquête ; ceux relatifs aux trimestres précédents ont été recalculés sans ruptures, afin de continuer d'éclairer la conjoncture du marché du travail dans une perspective temporelle longue.

L'ensemble de ces changements ainsi que leur impact sur les principaux indicateurs publiés ont été présentés dans un « [Insee Analyses](#) » publié le 29 juin 2021 en même temps que les résultats du 1^{er} trimestre.

Champ géographique : France hors Mayotte

À partir du 3^e trimestre 2019, l'ensemble des indicateurs trimestriels issus de l'enquête Emploi en continu sont diffusés sur le champ « France hors Mayotte ». Auparavant, seul le chômage était diffusé sur ce champ et le reste des indicateurs étaient restreints au champ « France métropolitaine ». Depuis 2014, l'enquête emploi en continu couvre les quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion) permettant d'observer directement des données trimestrielles sur le nouveau champ « France hors Mayotte ».

À partir de 2019 le recul a été jugé suffisant pour estimer des coefficients de corrections des variations saisonnières. En outre, pour les années 2003 à 2013, toutes les séries ont été réropolées. Des séries en moyenne annuelle ont d'abord été construites en s'appuyant sur les résultats des enquêtes annuelles DOM qui existaient jusqu'en 2013. Dans un second temps, ces séries ont été converties à une fréquence trimestrielle en prolongeant la saisonnalité moyenne des séries des DOM observée sur la période 2014-2018. Une note détaillant ces travaux est disponible dans la rubrique « documentation » de cette publication.

Comprendre les résultats de l'Informations Rapides

CHÔMAGE ET TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail** (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- 1°) être sans emploi durant une semaine donnée ;
- 2°) être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ;
- 3°) avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou contacter Pôle emploi, etc.

La **part des chômeurs** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes d'une population considérée ; elle diffère du **taux de chômage**, qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage).

Un **chômeur de longue durée** est une personne au chômage au sens du BIT qui déclare être sans emploi et chercher un emploi depuis au moins un an. Le **taux de chômage de longue durée** est le rapport entre le nombre de chômeurs de longue durée et le nombre d'actifs.

EMPLOI AU SENS DU BIT

Une personne en **emploi** au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (ne serait ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée dite « de référence », ou une personne qui est en emploi, mais qui n'a pas travaillé durant cette semaine pour un certain nombre de raisons répertoriées (congés, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). Les personnes en emploi peuvent être salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou dans l'exploitation familiale.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 49 ans par exemple).

Le **taux d'emploi en CDI (resp. en CDD ou intérim)** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire) (resp. en contrat à durée déterminée ou en intérim) et la population totale.

Le **taux d'emploi en équivalent temps plein** rapporte les effectifs en emploi, convertis en équivalent temps plein (EQTP) dans leur emploi principal, à la population totale. Chaque poste est alors pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné à 80 % compte pour 0,8 en EQTP.

Le **taux d'emploi sous-jacent** est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Il permet de neutraliser les poids démographiques inégaux des tranches d'âge inclus dans le taux d'emploi. Par exemple, à partir des années 2000, le taux d'emploi sous-jacent des seniors (50-64 ans) permet de mesurer un taux d'emploi qui ne tient pas compte du fait que les générations du baby-boom arrivent progressivement à l'âge de la retraite et gonflent le poids des classes d'âges inactives parmi les 50-64 ans.

ACTIVITÉ AU SENS DU BIT

Un **actif** au sens du BIT est une personne en emploi ou au chômage au sens du BIT.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 49 ans par exemple).

L'**espérance apparente d'activité** représente la durée moyenne d'activité, en années, d'une génération qui serait soumise aux conditions d'activité observées sur la période courante. Elle est calculée comme la somme des taux d'activité à chaque âge à partir d'un âge initial donné (par exemple, pour l'« espérance d'activité à 50 ans », somme des taux d'activité à 50 ans, 51 ans, 52 ans, etc. observés sur la période courante). Elle est indépendante de la structure démographique. Cet indicateur est qualifié d'apparent, car il ne tient compte ni des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, ni des évolutions qui pourraient affecter les comportements d'activité par âge dans les années à venir.

HALO AUTOUR DU CHÔMAGE

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes inactives au sens du BIT, mais proches du marché du travail. Il s'agit des personnes qui souhaitent travailler mais ne vérifient pas tous les critères pour être comptabilisées comme chômeur au sens du BIT : soit car elles recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles pour travailler (composante 1), soit car elles sont disponibles mais n'ont pas recherché d'emploi (composante 2), soit car elles ne sont ni disponibles, ni en recherche (composante 3).

Les deux premières composantes correspondent à la définition du halo retenue par Eurostat. La troisième composante, plus éloignée du marché du travail, se réfère à la définition préconisée en 2008 dans le cadre du rapport « Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir² » du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

SOUS-EMPLOI AU SENS DU BIT

² De Foucauld J-B., Cézard M. et Reynaud M. (2008), « Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », CNIS, *Rapport* n°108, septembre.
https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/RAP_2008_108_emploi_chomage_prekarite.pdf

Le sous-emploi comprend les personnes en emploi qui soit travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, soit ont travaillé moins que d'habitude pendant la semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique, chômage intempéries, dispositif d'activité partielle).

La définition du sous-emploi retenue par Eurostat diffère : elle n'inclut pas le chômage technique ou partiel et est donc plus restrictive que celle retenue par l'Insee.

NEET

Un **NEET** (de l'acronyme anglais pour « *neither in employment nor in education or training* ») est une personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle). La part de NEET est généralement calculée pour les personnes de 15 à 29 ans.

HEURES TRAVAILLÉES

Les **heures travaillées** incluent toutes les heures effectivement travaillées au cours de la semaine de référence, hors congés et absences, quelle qu'en soit la raison. Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine et par emploi rapporte les déclarations sur les heures travaillées la semaine de référence au nombre de personnes en emploi.

CONTRAINTE DANS L'OFFRE DE TRAVAIL

La notion de **contrainte sur le marché du travail** vise à couvrir différentes situations rencontrées par les personnes sur le marché du travail, dont l'offre de travail se trouve non utilisée (si elles sont au chômage ou dans le halo autour du chômage) ou sous-utilisée (si elles sont en sous-emploi).

Le taux de contrainte dans l'offre de travail est défini comme le rapport entre le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans qui sont en sous-emploi, au chômage ou dans le halo du chômage, et le nombre d'actifs « au sens large » (actifs ou dans le halo du chômage, ensemble parfois nommé aussi « participants au marché du travail »).

Renouvellement progressif de l'échantillon entre le 3^e trimestre 2019 et le 4^e trimestre 2020

L'échantillon de logements utilisé pour la métropole a été progressivement renouvelé entre le 3^e trimestre 2019 et le 4^e trimestre 2020. Au final, l'échantillon de France métropolitaine a été complètement renouvelé au 4^e trimestre 2020 (dans les DOM, l'échantillon est tiré chaque année). Le nouvel échantillon possède des caractéristiques très proches de l'ancien (échantillon de logements, aréolaire et rotatif notamment), mais il présente certaines améliorations concernant la base de sondage ou la méthode de tirage. Le renouvellement de l'échantillon n'est pas supposé affecter les résultats mesurés par l'enquête Emploi.

Précision des principaux indicateurs

L'enquête Emploi est menée auprès d'un échantillon de ménages conçu pour permettre la meilleure précision possible à un coût de collecte donné. Les résultats présentés demeurent néanmoins des estimations, avec une marge d'incertitude qui peut affecter l'interprétation des résultats, notamment les évolutions de court terme.

Compte tenu des aléas d'échantillonnage, le taux de chômage trimestriel est estimé avec un intervalle de confiance dit « à 95 % » de $\pm 0,3$ point : lorsque l'on mesure avec l'enquête un taux de chômage de 10,0 %, il y a 95 % de chances que sa vraie valeur, c'est-à-dire celle qui aurait été obtenue si l'enquête Emploi avait été menée exhaustivement sur l'ensemble du territoire, soit comprise entre 9,7 % et 10,3 %.

La précision des évolutions trimestrielles du taux de chômage est également affectée par la méthode de sondage utilisée. Pour éviter que les aléas de sondage entre deux trimestres successifs ne se cumulent et viennent pénaliser la mesure des évolutions, un schéma rotatif de l'échantillon a été adopté, générant une corrélation entre les échantillons trimestriels successifs. De cette manière, les évolutions trimestrielles du taux de chômage sont également estimées avec un intervalle de confiance à 95 % à $\pm 0,3$ point.

Précision des principaux indicateurs non corrigés des variations saisonnières au 4^e trimestre 2022

	Niveau brut (en milliers)		Intervalle de confiance à 95%	(en %)		
		Précision			Précision	Intervalle de confiance à 95%
Chômage	2 127	75	[2 052 - 2 202]	7,1	0,3	[6,8 - 7,4]
Hommes	1 125	51	[1 074 - 1 176]	7,3	0,3	[7,0 - 7,6]
Femmes	1 001	47	[954 - 1 048]	6,9	0,3	[6,6 - 7,2]
15-24 ans	536	33	[503 - 569]	16,5	1,0	[15,5 - 17,5]
25-49 ans	1 125	55	[1 070 - 1 180]	6,5	0,3	[6,2 - 6,8]
50 ans et plus	465	35	[430 - 500]	5,0	0,4	[4,6 - 5,4]
Emploi	27 275	158	[27 117 - 27 433]	68,7	0,4	[68,3 - 69,1]
Hommes	13 901	90	[14 927 - 15 107]	71,3	0,5	[70,8 - 71,8]
Femmes	13 374	105	[14 258 - 14 468]	66,2	0,5	[65,7 - 66,7]
15-24 ans	2 707	64	[2 643 - 2 771]	35,4	0,9	[34,5 - 36,3]
25-49 ans	16 207	107	[16 100 - 16 314]	83,1	0,6	[82,5 - 83,7]
50-64 ans	8 361	81	[8 280 - 8 442]	66,6	0,6	[66,0 - 67,2]
Activité	29 380	140	[29 240 - 29 520]	74,0	0,4	[73,6 - 74,4]
Hommes	15 017	65	[14 952 - 15 082]	77,0	0,5	[76,5 - 77,5]
Femmes	14 363	89	[14 274 - 14 452]	71,1	0,5	[70,6 - 71,6]
15-24 ans	3 243	78	[3 165 - 3 321]	42,4	1,0	[41,4 - 43,4]
25-49 ans	17 332	79	[17 253 - 17 411]	88,9	0,5	[88,4 - 89,4]
50-64 ans	8 805	98	[8 707 - 8 903]	70,1	0,6	[69,5 - 70,7]
Halo autour du chômage	1 656	72	[1 584 - 1 728]			
Hommes	723	42	[681 - 765]			
Femmes	933	49	[884 - 982]			
15-24 ans	406	31	[375 - 437]			
25-49 ans	831	46	[785 - 877]			
50 ans et plus	420	36	[384 - 456]			

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, personnes actives (chômage), personnes de 15 ans ou plus (halo autour du chômage), ou personnes de 15 à 64 ans (emploi)

Source : Insee, enquête Emploi

Documentation détaillée

- Chômage au sens du BIT : présentation et méthodologie
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1223>
- « L'essentiel sur le chômage », dossier pédagogique sur le chômage au sens du BIT :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248>
- Documentation sur la méthodologie de l'enquête Emploi 2022 :
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2071/presentation>
- « L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage », *Insee Analyses* n° 65, juin 2021
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5402123>